

21.—Avoir du Canada en or et en dollars américains, 31 décembre 1945-1963

NOTA.—L'avoir comprend l'or, les dollars américains et les valeurs à court terme du gouvernement des États-Unis détenus par le compte du Fonds du change, d'autres comptes de l'État et l'avoir net de la Banque du Canada.
(En millions de dollars américains)

Année	Or	Dollars américains	Total	Année	Or	Dollars américains	Total
1945.....	353.9	1,154.1	1,508.0	1955.....	1,133.9	766.9	1,900.8
1946.....	536.0	708.9	1,244.9	1956.....	1,103.3	832.9	1,936.2
1947.....	286.6	215.1	501.7	1957.....	1,100.3	728.0	1,828.3
1948.....	401.3	596.5	997.8	1958.....	1,078.1	861.0	1,939.1
1949.....	486.4	630.7 ¹	1,117.1 ¹	1959.....	959.6 ²	909.6	1,869.2 ²
1950.....	580.0	1,161.5	1,741.5	1960.....	885.3	943.9	1,829.2
1951.....	841.7	936.9	1,778.6	1961.....	946.2	1,109.6	2,055.8
1952.....	885.0	975.2	1,860.2	1962.....	708.5	1,830.9	2,539.4 ³
1953.....	986.1	832.4	1,818.5	1963.....	817.2	1,777.8	2,595.0 ⁴
1954.....	1,072.7	869.9	1,942.6				

¹ Ce chiffre ne comprend pas \$18,200,000 en fonds américains empruntés aux États-Unis en août 1949 par le gouvernement du Canada et mis de côté pour l'achat d'un montant égal de certaines valeurs payables en dollars américains au 1^{er} février 1950.

² Le 1^{er} octobre 1959, une somme de \$62,500,000 représentant la portion en or du contingent accru du Canada a été transférée au Fonds monétaire international.

³ Comprend le produit d'un retrait équivalant à 300 millions de dollars américains du Fonds monétaire international en juin 1962, somme qui n'avait pas encore été remise à la fin de l'année; la dette nette du Canada envers le Fonds monétaire international à la fin de 1962 atteignait 276 millions.

⁴ La dette nette du Canada envers le Fonds monétaire international à la fin de 1963 atteignait 196 millions de dollars.

Section 5.—Sociétés de prêt et de fiducie*

Au Canada, les sociétés de prêt et de fiducie, à charte fédérale ou provinciale, sont régies par la loi sur les compagnies de prêt et la loi sur les compagnies fiduciaires (S.R.C. 1952, chap. 170 modifié par S.C. 1953, chap. 5, S.C. 1958, chap. 35, et S.C. 1961, chap. 51; et S.R.C. 1952, chap. 272 modifié par S.C. 1953, chap. 10, S.C. 1958, chap. 42, et S.C. 1961, chap. 55, respectivement) et par les lois provinciales correspondantes. Sans avoir la statistique détaillée des sociétés à charte provinciale, on estime que les chiffres de cette section représentent plus de 95 p. 100 des affaires de ces dernières, de sorte qu'ils peuvent être tenus pour assez complets et représentatifs du chiffre d'affaires de ces sociétés.

Le rôle principal des sociétés de prêt est de prêter des fonds sur première hypothèque; l'argent ainsi avancé pour des fins productives provient surtout de la vente d'obligations au public et des dépôts d'épargne. Les chiffres qui suivent donnent une idée des placements hypothécaires des sociétés de prêt à charte fédérale ou provinciale. Leur actif global s'élevait à \$771,995,209 et \$925,956,326 pour les années 1961 et 1962 respectivement, dont \$595,251,243 et \$722,303,761 en prêts hypothécaires; ces derniers représentent donc, pour ces deux années, environ 77 et 78 p. 100 de l'actif.

Les sociétés de fiducie font fonction d'exécuteurs, de fiduciaires et d'administrateurs en vertu de dispositions testamentaires ou autres, de fiduciaires en vertu de contrats de mariage ou autres, d'agents ou de mandataires chargés de l'administration des biens de personnes vivantes, de curateurs de mineurs ou de personnes incapables, d'agents financiers pour le compte de municipalités et de sociétés, d'agents de transfert et d'agents comptables des transferts d'émissions d'actions et d'obligations, de fiduciaires d'émissions d'obliga-

* Revu sous la direction du Surintendant des assurances du Canada, Ottawa.